

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Douzy PV/ Douzy PV2/ Douzy PV3	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N° ..55..... Rue....Allée.Pierre.Ziller.- Atlantis 2.....	
Commune.....Valbonne (Sophia Antipolis).....	
Code postal .06560.....	
Nature des activités : Société française spécialisée dans la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.....	
.....	
Qualification : sociétés représentées par Mathieu Debonnet.....	
.....	
.....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 Pelophylax kl. Esculentia	Perte habitat potentiel d'hivernage : frênaie
Grenouille verte (complexe)	Perte habitat potentiel de reproduction des mares temporaires
B2 Rana temporaria	Perte habitat potentiel d'hivernage : frênaie
Grenouille rousse	Perte habitat potentiel de reproduction des mares temporaires
B3 Natrix helvetica	Perte d'habitat de chasse, de repos et de reproduction : lisières de boisement
Couleuvre à collier helvétique	Perte d'habitat de chasse, de repos et de reproduction : haies de plus faible fonctionnalité écologique du site
B4 Podarcis muralis	Perte d'habitat de chasse, de repos et de reproduction : lisières de boisement
Lézard des murailles	Perte d'habitat de chasse, de repos et de reproduction : haies de plus faible fonctionnalité écologique du site
B5 Zootoca vivipara	Perte d'habitat de chasse, de repos et de reproduction : lisières de boisement
Lézard vivipare	Perte d'habitat de chasse, de repos et de reproduction : haies de plus faible fonctionnalité écologique du site

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet de centrale photovoltaïque répondra aux objectifs nationaux, régionaux et territoriaux en matière de production d'énergie renouvelable grâce à une production annuelle estimée à 54,7 GWh/an, soit la consommation annuelle d'environ 8 200 foyers (environ 90% de la population de la CCPL). Par ailleurs, le projet s'implante sur un secteur initialement destiné à accueillir l'extension de la ZAC de Douzy. Or, le projet photovoltaïque projeté sera nettement moins imperméabilisant et assurera le maintien de l'activité agricole sur les parcelles concernées, malgré la vocation à urbaniser du secteur.

A noter que le projet sera totalement réversible, les aménagements écologiques créés seront préservés. Pour finir, le projet offrira des retombées économiques aux collectivités. (Justification complète détaillée dans le dossier joint au présent cerfa)

Suite sur papier libre

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description
6 - <i>Anguis fragilis</i>	Perte d'habitat de chasse, de repos et de reproduction : lisières de boisement Perte d'habitat de chasse, de repos et de reproduction : haies de plus faible fonctionnalité écologique du site
Orvet fragile	
7 - <i>Sylvia atricapilla</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Fauvette à tête noire	
8- <i>Sylvia communis</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Fauvette grisette	
9 - <i>Hippolais polyglotta</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Hypolaïs polyglotte	
10 - <i>Aegithalos caudatus</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Mésange à longue queue	
11 - <i>Parus caeruleus</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Mésange bleue	
12 - <i>Parus major</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Mésange charbonnière	
13 - <i>Anthus trivialis</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Pipit des arbres	
14 - <i>Phylloscopus collybita</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Pouillot véloce	
15 - <i>Luscinia megarhynchos</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Rosignol philomèle	
16 - <i>Erithacus rubecula</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Rougegorge familier	
17 - <i>Troglodytes troglodytes</i>	Perte d'habitat de reproduction de qualité modérée : frênaie
Troglodyte mignon	
18 - <i>Plecotus austriacus</i>	Perte d'habitats de chasse : lisières de boisement Perte d'habitats de chasse : haies de plus faible fonctionnalité écologique du site
Oreillard gris	
19 - <i>Rhinolophus ferruquinum</i>	Perte d'habitats de chasse : lisières de boisement Perte d'habitats de chasse : haies de plus faible fonctionnalité écologique du site
Grand Rhinolophe	
20 - <i>Myotis mystacinus</i>	Perte d'habitats de chasse : lisières de boisement Perte d'habitats de chasse : haies de plus faible fonctionnalité écologique du site
Murin à moustaches	
21 - <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Perte d'habitats de chasse : lisières de boisement Perte d'habitats de chasse : haies de plus faible fonctionnalité écologique du site
Pipistrelle commune	
22 - <i>Pipistrellus nathusii</i>	Perte d'habitats de chasse : lisières de boisement Perte d'habitats de chasse : haies de plus faible fonctionnalité écologique du site
Pipistrelle de Nathusius	
23 - <i>Eptesicus seronitus</i>	Perte d'habitats de chasse : lisières de boisement Perte d'habitats de chasse : haies de plus faible fonctionnalité écologique du site
Sérotine commune	

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction de la plantation de Frênes chararosés par abattage et dessouchage.....
Destruction de la plantation de résineux exotiques (Epicéa commun) par abattage et dessouchage.....
Destruction de linéaires de haies de moindre importance écologique par arrachage.....
.....
.....
Altération Préciser :
.....
.....
Dégradation Préciser :
.....
.....
Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ecologue mandaté par TSE.....
.....
Formation continue en biologie animale Préciser :
.....
Autre formation Préciser :
.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Les travaux seront démarrés entre le 1er septembre et le 31 mars puis continueront sans arrêt.....
ou la date : prolongé afin d'éviter une recolonisation par la faune (cf. détails dossier annexé).....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ...Grand-Est.....
Départements : Ardennes.....
Cantons : Carignan.....
Communes : Douzy.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser : Ensemble des mesures détaillées dans le dossier joint.....
.....
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Carte des mesures environnementales disponible dans le dossier en annexe.....
.....
.....
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : ...Sans Objet.....
.....
.....
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : La bonne réalisation et fonctionnalité des mesures compensatoires seront assurées par :
- Suivi en phase chantier : 10 sorties réparties au long de la phase chantier (année N0), un compte rendu par audit, un rapport global.....
- Suivi naturaliste du site en exploitation et de la fonctionnalité des mesures : 10 passages, N+1(x2), N+2(x2), N+3(x2), N+5, N+10, N+15, N+20, un rapport annuel.....
.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Valbonne..... le 10/08/2023..... Votre signature
--	---